COMMUNIQUE DE PRESSE

BUDGET 2027 – UN DÉFICIT TRÈS LÉGÈREMENT INFÉRIEUR À CELUI DE 2026, MAIS UNE INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT QUI S'ACCENTUE

Lutry, le 10 novembre 2026 – La Commune de Lutry présente un budget 2027 déficitaire à hauteur de 3,46 millions de francs. Ce résultat, très légèrement inférieur à celui du budget 2026 (-3,52 millions), tient notamment compte d'une progression encourageante des recettes fiscales estimées ainsi que des efforts renouvelés de la Municipalité pour contenir les charges communales maîtrisables. Il reste toutefois fortement influencé par la hausse importante des charges cantonales et intercommunales, sur lesquelles la Commune ne dispose que de très peu de marge de manœuvre.

Comme lors des deux budgets précédents, la Commune ne devrait plus être en mesure de dégager une marge d'autofinancement. En effet, les recettes globales budgétées à 92,4 millions ne suffisent pas à couvrir les charges courantes de fonctionnement, estimées à 95 millions. Cette situation génère **une insuffisance d'autofinancement de près de 2,7 millions** et contraint la Commune à recourir à l'endettement pour financer une partie de ses charges courantes.

Les recettes fiscales structurelles estimées affichent une progression réjouissante de plus de 2,4 millions par rapport au budget 2026. Cette évolution favorable repose notamment sur les projections fiscales 2026, qui se révèlent meilleures qu'anticipé, tant pour les revenus des personnes physiques que pour les bénéfices des personnes morales. Cette amélioration ne permet toutefois pas à la Commune de dégager une marge financière supplémentaire significative. En effet, compte tenu de son taux d'impôt communal de 54 pts, inférieur de 20 % au taux d'impôt communal moyen des communes vaudoises, Lutry reverse à la péréquation intercommunale la quasi-totalité de l'augmentation de ses recettes fiscales structurelles.

Les charges de fonctionnement, qui intègrent pour la deuxième année consécutive les Services industriels, sont estimées à 95,05 millions avant amortissements, en augmentation de 3,66 millions (+4 %) par rapport au budget 2026. Cette hausse provient principalement des charges cantonales et intercommunales dites « non maîtrisables », qui progressent à elles seules de près de 3,25 millions. Les principales augmentations concernent la participation à la péréquation intercommunale (+1,98 million), à la facture sociale cantonale (+239'000.-) ainsi qu'au déficit des transports publics (+1,03 million). Ces charges représentent désormais 46,5 millions, soit près de la moitié des charges globales de fonctionnement de la Commune.

Du côté des charges communales maîtrisables et partiellement maîtrisables, la Municipalité s'est à nouveau efforcée d'en limiter au maximum la progression. Malgré ces efforts, elles augmentent globalement de 450'000 francs (+0,95 %), principalement en raison de la hausse générale des prix. La Municipalité estime qu'il devient difficile de réduire davantage ces dépenses sans porter atteinte aux prestations offertes à la population ou à l'entretien du patrimoine communal.

Les recettes de fonctionnement, intégrant également les Services industriels, s'élèvent à 92,4 millions, en progression de 2,89 millions (+3,1 %) par rapport au budget 2026. Cette augmentation résulte principalement de la réévaluation des recettes fiscales structurelles, estimées en hausse de plus de 2,4 millions. Elle est également accentuée par une progression estimée des recettes fiscales conjoncturelles de 125'000 francs, une rétrocession du fonds de péréquation supérieure de 370'000 francs ainsi que par l'augmentation des revenus des immeubles du patrimoine administratif et financier (+132'000 francs).

Concernant les investissements, la Commune prévoit d'investir pour 2027 un montant global de plus de 26,5 millions, dont 22,65 millions concernent le patrimoine administratif et 3,91 millions le patrimoine financier. Une partie de ces dépenses pourra être financée par la trésorerie courante, mais la majorité des projets nécessitera le recours à l'emprunt, compte tenu de la faible trésorerie actuelle et de l'insuffisance d'autofinancement prévue. Ainsi, en complément des 14 millions d'emprunts communaux actuels, environ 17 millions supplémentaires devraient être contractés entre fin 2026 et 2027, portant l'endettement brut à long terme de la Commune à plus de 30 millions.

La Municipalité constate que, malgré des perspectives fiscales plus favorables et les efforts consentis pour maîtriser les dépenses, les finances communales restent soumises à de fortes contraintes, dont certaines exogènes, sur lesquelles elle ne dispose pas de la complète maîtrise. La progression des recettes fiscales ne suffit plus à compenser l'accroissement des charges cantonales et intercommunales, ni à dégager une capacité d'autofinancement suffisante. La question des ressources nécessaires pour assurer durablement l'équilibre financier de la Commune, tout en maintenant la qualité des prestations offertes à la population, demeure ainsi un enjeu majeur.

La Municipalité

Renseignements complémentaires

Le budget 2027 soumis au Conseil communal est disponible sur : www.lutry.ch/rapports

M. Etienne Blanc – Conseiller municipal en charge des Finances – etienne.blanc@lutry.ch